

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Introduction de l'espèce *Adenia subsessifolia** dans l'Annexe II de la CITES.

B. Auteur de la proposition

Madagascar**

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Dicotyledones

Sous classe: Dilleniidae

1.2 Ordre: Violales

1.3 Famille: Passifloraceae

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Adenia subsessifolia*. Perr., 1940.

1.5 Synonymes scientifiques: ---

1.6 Noms vernaculaires: katakata

1.7 Numéros de code: ---

2. Données biologiques

2.1 Description

Liane qui peut atteindre 1,5 m de haut; tige grisâtre, présentant un tubercule de 30 cm de diamètre; branches fertiles; feuilles coriaces, grises ou blanchâtres sur la supérieure; présence d'une glande à la base latérale du pétiole; stipule plus ou moins triangulaire; Fleurs en tubes jaune verdâtre; Fruit vert avec un teint violet.

* Note du Secrétariat: Selon la référence de nomenclature normalisée adoptée par la Conférence des Parties, le nom de cette espèce est *Adenia subsessifolia*.

** Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

2.2 Répartition

Adenia subsessifolia présente une aire de distribution relativement large mais fragmentée et localisée: région de Toliary: table de Toliary, Réserve Spécial de Cap Sainte Marie, Behara Amboasary Sud.

2.3 Population

Environ 100 pieds ont été dénombrés sur la table de Tuléar (zone de collecte des opérateurs). Les populations trouvées dans les deux autres sites: Cap Sainte Marie et Behara ne dépassent pas 50 individus matures

2.4 Habitat

Cette espèce préfère les brousses xeromorphes avec de Euphorbes et des Didieraceae. *Adenia subsessifolia* pousse aussi dans le bush xérophile sur calcaire ainsi que dans les lisières forestières. Elle croit sur des substrats rocailleux, sur des sols limoneux et granitiques; à une altitude entre 0 – 3000 m.

2.5 Mesure de conservation

Le statut UICN est estimé vulnérable **VU** d'après les observations sur terrain effectuées en 2006.

3. Données relatives au commerce

3.1 Utilisations sur le plan national

Les tubercules, amères ne sont pas comestibles. La poudre de la tige est utilisée pour soigner les blessures.

Elle est aussi commercialisée comme plante ornementale.

3.2 Commerce international licite

La plante est exportée sous forme de plantules. Elle n'est pas encore inscrite dans l'annexe II de la CITES donc elle n'est pas encore soumise à aucune réglementation de la CITES. L'espèce a été surtout exportée en 2004.

Années	2003	2004	2005	2006
Rapport CITES	-	115	3	8

3.3 Effets potentiels du commerce

Le nombre des individus adultes en milieu naturel est déjà faible. A cause de la perturbation de son habitat, l'espèce a un problème de régénération parce ce que le taux de régénération est mauvais 35 %. Puisque l'espèce est non CITES, la récolte et l'exportation ne sont soumises à aucune réglementation, les collecteurs ont tendance à collecter tout ce qu'ils trouvent. En plus sur terrain, il est très difficile de faire la différence entre un jeune individu et un adulte. Ainsi, l'exportation pourrait entraîner l'absence des pieds adultes qui peuvent fructifier et assurer la régénération naturelle.

4. Situations du point de vue de la protection

4.1 Au plan national

Malgré le fait que l'espèce se trouve dans l'aire protégée de Cap Sainte Marie. Elle mérite toute notre attention parce que les zones de collecte de cette espèce sont déjà surexploitées.

4.2 Au plan international

L'espèce n'est pas encore inscrite dans l'annexe II de la CITES.

5. Commentaires du pays d'origine

L'introduction de l'espèce dans l'Annexe II de la CITES est nécessaire pour en assurer l'exploitation durable. En parallèle, la mise en place d'un programme de reproduction artificielle serait souhaitable pour renforcer la population sauvage.

6. Références

MABBERLEY, D. J. 2000. The plant book. A portable dictionary of the vascular plants. Second EDITION. 858 p.

RAKOUTH, B. RAVAOMANALINA, H. RAKOTONAVALONA, A. 2006. Etude biogéographique et bioécologique de quelques espèces menacées dans le Sud de Madagascar dans le cadre de la CITES pour l'année 2005. Rapport final. Conservation International Madagascar.

Carte: Distribution géographique d'*Adenia subsessifolia*

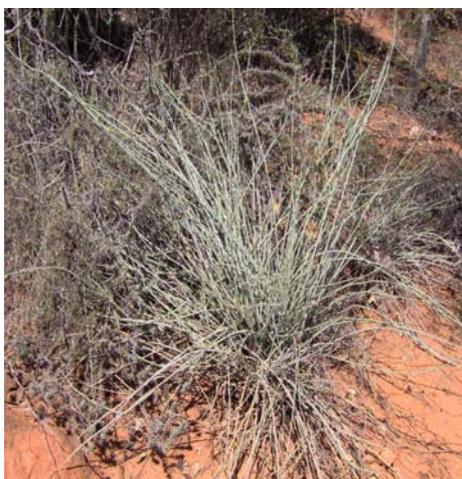
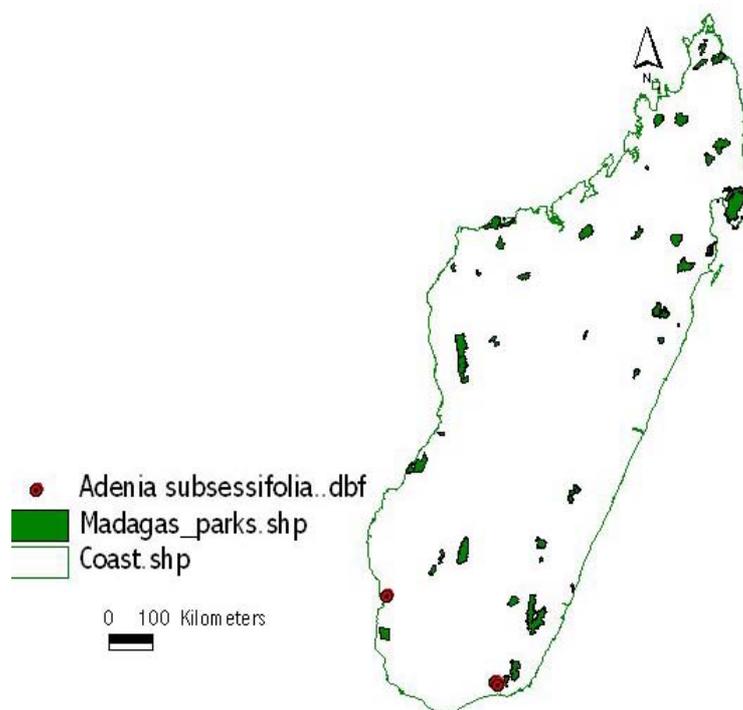


Photo 1: *Adenia subsessifolia*, pied adulte sur la Table de Toliary



Photo 2: Fruit d'*Adenia subsessifolia*